



ASSEMBLEE GENERALE du COMITE REGIONAL RHONE ALPES
De la FEDERATION des CLUBS ALPINS FRANÇAIS.

ALBERTVILLE le 15 NOVEMBRE 2003.

1. OUVERTURE DE SCEANCE.

- 1.1 Après lecture des fiches d'émargement on décompte :
- 16 clubs présents ou représentés totalisant 233 voix
 - 39 clubs absents totalisant 154 voix
 - 3 clubs représentés nouvellement affiliés, non porteurs de voix.
 - 12 invités.
 - 3 excusés.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance vers 9h30.

- 1.2 Le bureau est constitué de : Pierre BONNARD président, Bruno VIALATOUX vice président, Jeanne BERAUD trésorière, Georges BERNARD pour assurer le secrétariat (Serge TIVOLLIER secrétaire général étant absent excusé).
2 scrutateurs sont désignés : René BOSSON et Patrick EYGAZIER.

Le président, P.BONNARD, accueille les délégués des clubs présents à cette AG d'ALBERTVILLE. Il regrette que trop d'associations ne s'impliquent pas davantage dans le fonctionnement des structures fédérales, notamment le COMITE REGIONAL. Il souhaite la bienvenue aux invités. Il donne la parole à Pierre GALLET président du CAF d'ALBERTVILLE.

Celui-ci est heureux de voir se tenir dans sa bonne ville l'AG de la région. Il retrace rapidement l'activité du club local et donne les indications nécessaires au bon déroulement de la journée.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'AG 2002.

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu de l'AG d'ANNONAY 2002 est adopté.

3. RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE.

Le rapport est présenté par le président sous forme de projection. Le texte du rapport est joint au présent compte rendu.

Le président donne la parole à M. GIBELLO maire d'ALBERTVILLE qui n'a pu être présent à l'ouverture de la séance et qui souhaite la bienvenue aux délégués.

P.BONNARD invite GUY CHAUMEREUIL directeur général de la FCAF à se présenter, ce que fait celui-ci. Il explique sa vision d'un fonctionnement plus tourné vers la communication

extérieure. Son passé professionnel le porte ,avec les structures de la fédération, vers un effort conséquent à mettre en place des outils « le CAF sait faire et il le fera ». Il donne son avis sur les effectifs, sur la nécessité de faire du lobbying au niveau régional, il conclut « fier d'être au CAF ».

La parole est donné à **CORINNE SCHAFIR**, conseillère technique jeunes. Celle-ci explique la mission qui lui est confiée : « travailler en direction des jeunes, sortir les clubs de leur autarcie pour mieux prendre en compte les jeunes, pour cela mettre en relation les clubs avec les institutionnels afin de donner les moyens pour développer des dispositifs ; les moyens les plus importants étant l'encadrement (c'est un des points forts du CAF). Il faut aller plus loin en conciliant brevets fédéraux et brevets d'état ».

P.BONNARD invite **M. LE COUSTOMER** trésorier général du **CROS**, qui a rejoint dans l'intervalle l'assemblée, à prendre la parole.

Celui-ci se dit heureux d'assister à l'AG régionale de la FCAF. Sur l'action de fusion en cours entre la FCAF et LA FFME, il rappelle que le CROS RHONE ALPES est né de la fusion des CROS DAUPHINE SAVOIE et LYONNAIS, « les mariages de ce type ne sont pas évidents, mais au final ils sont bénéfiques ». Le CROS peut apporter des aides logistiques au CR : comptabilité, instruction des dossiers FNDS....., le CROS a des relations privilégiées avec DRJS. Il réfute l'idée selon laquelle le CAF n'est pas assez aidé « les aides ne viennent que si les projets sont avancés, que si le CAF s'ouvre davantage , il faut aller chercher les jeunes là où ils se trouvent ». Si le CROS est positionné sur le créneau sport, il n'est pas le seul, le tourisme utilise le mouvement sportif, « vous devez développer vos relations avec le secteur tourisme ».

P.BONNARD en remerciant **M. LE COUSTOMER**, rappelle que le CR de la FCAF est membre du comité régional du tourisme.

La discussion reprend sur le rapport moral et d'activités. **Marc VAN TILBEURGH** (DTR protection de la montagne) attire l'attention sur une activité qui développe beaucoup de nuisances : ce sont les quads. D'autre part il fait état d'une relance d'une demande d'extension des domaines skiabiles. **G.ELZIERE** , représentant le comité directeur national, demande à ce qu'on généralise les opérations nettoyage notamment autour de nos refuges « nous devons mettre en concordance nos écrits et nos actes , si nous ne voulons pas nous exposer à des remarques désobligeantes ».

Une brève discussion s'engage sur la carte jeune et de la difficulté à la mettre en œuvre. Il faut, souligne **P. BONNARD**, peut-être provoquer des actions jeunes basées sur la découverte avec un encadrement brevetés d'état, la CTJ pourrait travailler sur cette piste.

P. GALLET s'interroge sur le fait que le rapport est plus d'activités que moral ; pourquoi la multi activité ? Il faut y voir clair, donner un sens à ce qu'on fait ou fera et ce notamment dans le cadre de la fusion où la FCAF, sa spécificité , ses caractéristiques sont à préserver. Le CAF est attaché à certaines valeurs, qui doivent se retrouver dans le rapport moral, nous n'allons pas en montagne comme dans un stade. Les notions de conservation des terrains d'aventures , de protection de la montagne, de convivialité doivent apparaître dans les communications que nous sommes amenés à faire. La multi activité doit être une incitation à la « bonne pratique de la montagne ». **G.ELZIERE** rappelle le congrès d'ANNECY et les décisions qui y ont été prises. Il y a nécessité que celles-ci soient prises en compte à tous les niveaux de la fédération : clubs , départements, régions pour que la réflexion collective soit prise en charge par un plus grand nombre de pratiquants. Il souligne l'attitude « consommateurs » des pratiquants et le danger de la massification des pratiques. Il s'interroge comment faire vivre nos valeurs, comment les transmettre, sachant que 70% des délégués à l'AG viennent des milieux ruraux et 70% des

jeunes ont pour origine le milieu urbain. Il conclut : les passeurs (de nos valeurs) seront les clubs ou associations. **R. SOURNIA**, CNPM , s'interroge sur une fédération des sports de montagne : sera-t-on dans un stade, quel respect pour l'environnement, que deviendront les refuges, quelle places pour les jeunes et leur réaction par rapport aux activités. Pour **Y.M. GORIN** il ne doit pas avoir de contradiction entre compétition et environnement. **P. BONNARD** répond sur la faiblesse relative du « moral » dans le rapport : nos disciplines, y compris celles pratiquant la compétition, doivent être menées selon notre éthique « la compétition nous intéresse car elle peut être un des moyens pour faire respecter nos valeurs en montagne ».

La discussion se poursuit sur l'agrément éventuel de la FCAF au CNOS (comité national olympique et sportif).

P. GALLET pose la question sur le « label affinitaire » (au CNOS la FCAF est dans le collège affinitaire). Affinitaire veut dire que le sport n'est pas la seule pratique de la fédération concernée : la FSGT, l'UFOLEP sont affinitaires car elle sont porteuse en tant que fédérations , d'une idéologie, nous sommes multisports parce que nous voulons être affinitaires et que la montagne est un catalyseur à la transformation de l'être humain ;il poursuit en affirmant que certains politiques souhaiteraient voir le sport neutre. **G. ELZIERE** dit que « le ministre se définit comme porteur de projets à valeurs humanistes ». A son avis l'alpinisme, pour prendre une de nos activités, doit permettre de faire grandir les valeurs humanistes en acceptant de devoir s'affronter au risque, d'apprendre à gérer ce risque, de rechercher l'autonomie par la formation ; mais dit-il « la société est-elle prête à accepter les risques dus à nos activités ? » D'où un développement des assurances tout azimuts, notamment de ne voir encadrer les jeunes que par des brevetés d'état.

Plus d'intervenants sur le rapport moral et d'activité, **P. BONNARD** soumet celui-ci au vote de l'assemblée.

Le rapport moral et d'activité est adopté à l'unanimité.

4. BILAN FINANCIER 2002. 2003, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

R. DESPREZ n'est pas présent à l'assemblée générale. Il a fait connaître son opposition à la validation des comptes, estimant qu'il n'a pas pu remplir sa mission ayant été invité trop tardivement pour assurer une vérification correcte.

L'assemblée générale prend note de cet état de fait. Le président propose de désigner deux commissaires aux comptes qui pourront travailler sur les documents comptables.

Les délégués désignent par vote à main levée 2 candidats:

ISABELLE PETIT caf GRENOBLE OISANS

JACQUES PIETU caf ANNECY

Les documents financiers sont présentés par **Jeanne BERAUD** trésorière.

4.1 BILAN et COMPTE de RESULTAT

Les documents sont projetés et soumis à la discussion.

Des remarques sur le financement des actions jeunes : les critères de validation des projets sont identiques à celles en vigueur au niveau national. Les écoles d'escalade ne sont aidées que pour leur mise en place, ensuite elles s'autofinancent.

Il a été enregistré en 2002.2003, 147 contrats d'objectifs : constat, une trop grande lourdeur à gérer.

En 2004 ce sont les comités départementaux qui auront en charge cette gestion. Le comité régional attribuera une subvention aux comités départementaux.

Un rappel est fait pour la procédure des contrats d'objectif 2004.

CLUB-----DTR-----NATIONAL (contrat d'objectif et bilan financier).

Les contrats d'objectif et les bilans financiers qui ne passeront pas par les DTR ne seront pas financés. Tout en gardant une certaine souplesse au cas où il y aurait quelques défections du côté de certains DTR.

Pour **P. BONNARD** il serait souhaitable, comme le suggère la FCAF, que l'ensemble des formations soit géré par le comité régional.

Après diverses demandes d'explications formulées, la parole est donnée aux commissaires aux comptes.

Ceux-ci, malgré le travail dans l'urgence, ont procédé par sondage dans les documents qui leur ont été soumis. Sauf quelques remarques sur la présentation de ces documents, ils concluent sur la validité des documents comptables.

Soumis au vote de l'assemblée générale, l'ensemble des documents comptables 2002.2003 sont approuvés à l'unanimité et quitus est donné à la trésorière.

Le président remercie vivement **Jeanne BERAUD** pour ce travail effectué parfois dans des conditions difficiles.

5. BUDGET 2003.2004

Le projet de budget est présenté par la trésorière.

Les **ressources** sont essentiellement dues à l'appel de cotisations (à noter que les cotisations seront collectées par la fédération et reversées au comité régional) : **montant de 18500euro**.

Les autres ressources sont le fait de subventions internes en provenance de la FCAF pour **8100 euro** (équipes régionales jeunes espoirs en alpinisme, escalade, ski de montagne), de subventions publiques (FNDS, région RHONE-ALPES) pour **14000euro**.

Il faut noter que les subventions de la région Rhône-alpes sont soumises à la négociation à venir du nouveau contrat d'objectif 2004-2006 que doit conduire le président à partir de décembre avec le bureau des sports de la région. Le budget se fonde sur une hypothèse prudente.

Les **dépenses** se montent pour **8900euro** en frais généraux et pour **34000euro** pour les activités sportives comprenant la formation.

Le budget 2003.2004 s'équilibre pour un montant global de **43800euro**.

A la question du siège du comité régional qui n'a pas pu trouver un point de chute en 2003, le représentant du CROS informe qu'il y a des bureaux de libres à BOURGOIN (siège du CROS) et que le comité régional CAF sera le bienvenu. **P. BONNARD** remercie **LE COUSTOMER** et se dit heureux d'être attendu à BOURGOIN. Il rappelle que les sommes prévues au budget 2002.2003 pour un secrétariat à temps partiel, n'ont pas été dépensées. Ce temps partiel voté à l'AG d'ANNONAY est budgété pour **4500euro** en 2003.2004.

Les demandes d'explications ou de précision étant données soit par la trésorière soit par le président, le budget est approuvé à l'unanimité.

6. DEBAT D'ORIENTATION

6.1 LA FORMATION.

Les divers intervenants font état du gros effort fait soit par les clubs notamment en initiation, soit par les commissions nationales d'activités pour ce qui des formations débouchant sur des brevets.

Les informations sont données sur les groupes excellence en escalade (**Didier ANGONIN**), en ski de montagne avec les groupes compétitions (**J.F GRANDIDIER**), il souligne également des actions jeunes en partenariat avec **Montagnes de la terre**.

6.2 PREVENTION ET SECURITE.

P. BONNARD signale qu'il est très difficile de faire remonter les informations concernant les incidents, les accidents, même si ces questions sont traitées dans les clubs notamment au travers de la formation. Cela ne suffit pas : il faut trouver les formes pour que ce sujet devienne une culture inhérente à nos pratiques. Peut être que l'assureur n'aide pas en ne donnant pas tous les moyens à la fédération de faire les analyses nécessaires à une meilleure connaissance de l'accidentologie.

P. BAYARD, délégué prévention sécurité du **CR CAF R-A** ayant demandé à ce que l'AG se prononce sur la poursuite de son travail sur ces questions, **P. BONNARD** pose très clairement la question à l'AG :

« souhaitez vous la poursuite de la mission « prévention-sécurité » dans le CR CAF R-A, et si OUI, vous vous engagez à relayer activement ce travail dans vos clubs ? »

L'AG se prononce à la majorité pour la poursuite du travail (4 voix contre **caf ROMANS**).

6.3 PROJET JEUNES.

La présentation en est faite par **C. SCHAFIR**. Tous les clubs ont eu les informations en temps utile.

Le but de ce projet global jeunes est de faciliter la tâche des associations : un seul dossier pour un seul projet.

Son principe : s'adresse aux mineurs (sauf exceptions pour quelques adultes).

Avoir des objectifs pour mieux se recentrer et rationaliser les actions.

Utiliser le projet pour mieux discuter avec les institutionnels : **DDJS, CG**, **CR**.

Obtenir des financements nouveaux (**CROS DDJS FNDS**), mais aussi des subventions budgétaires.

Des précisions sont apportées concernant l'encadrement des mineurs :

La MAIF n'assure pas les mineurs (-18 ans) en alpinisme .

Pas d'obligation de BE, ni BF, il suffit que le président reconnaisse les compétences des encadrants.

Il est nécessaire pour chaque association d'établir et d'afficher la liste des personnes aptes à encadrer dans le club.

Préciser aux parents qui encadre, qui a des diplômes et lesquels : le principe c'est la transparence.

Pour revenir au projet global jeunes, un comité départemental peut être porteur de projets, c'est même conseillé. Les subventions proviendront, en interne, des commissions nationales d'activité et de la commission jeunes (qui se mettra en place courant janvier 2004). Le rappel est fait sur la place des comités régionaux dans le circuit des subventions internes.

La future commission nationale jeunes sera composée d'un représentant de chaque activité et des ressources jeunes par région.

6.4 EROSION DES EFFECTIFS.

Les chiffres ont été donnés dans la présentation du rapport moral et d'activité. Une érosion sensible est encore constatée en 2003 : pour un total de 375116 adhérents soit 642 de moins qu'en 2002 (-1,68 %).

Le constat de l'érosion est évident dans les grands clubs .

QUE FAIRE ?

Une étude de jeunesse et sport montre qu'il y a quelques 9,5 millions de pratiquants (160000 adhérents escalade, spéléo, alpinisme ...)

La question posée au CR et à la FCAF en général comment faire pour que les pratiquants viennent dans nos associations ? et une fois qu'ils y sont , comment les garder ?

La discussion montre qu'il ne faut établir des formules toutes faites pour globaliser notre démarche. Il semble nécessaire qu'à l'intérieur des clubs , des comités départementaux , ces questions soient abordées franchement. Répondre en fonction des situations locales : la majorité des pratiquants ne sont-ils pas issus du tissu urbain ? Il faut rapprocher les clubs des lieux de résidence, les gens privilégient les associations à taille humaine. Surtout tenir aussi un discours « politique » : faire prendre conscience aux pratiquants qu'on va droit dans le mur s'ils ne se regroupent pas sur les limitations d'accès à certains sites, voire d'interdiction pure et simple. « la qualité de nos pratiques ne vaut que par la qualité du milieu dans lequel elle s'exerce et réciproquement ». **B.FUCH** formule à nouveau la nécessité d'envisager une licence modulée par activité « avec une licence aux environs de 10euro pour la FFRP, il nous est difficile de nous positionner en randonnée qui constitue pourtant une pratique importante .

6.5 PROJET FUSION FCAF/FFME.

G.ELZIERE membre du comité directeur national rappelle les différents mandats donnés au CAF NATIONAL lors des derniers congrès :

-MARSEILLE donner au CAF sa place dans le paysage institutionnel.

-BESANCON donner au CAF sa place en tant que délégataire ski montagne au sein du CNOS et refus d'attribuer à d'autres fédérations la délégation alpinisme.

-ANNECY mandat est donné au « national » d'aller vers une nouvelle fédération .

G.ELZIERE fait un compte rendu des diverses rencontres entre les 2 délégations FCAF/FFME.

« le président B.MUDRY a été obligé de recentrer fermement les négociations. La FCAF a repris l'initiative en repositionnant les objectifs de chacun » :

volonté de fusion de la part de la FCAF.

La FFME n'en ressent pas le besoin urgent.

Le comité directeur national a revalidé , le 8 novembre dernier, les orientations et donné à la délégation CAF un mandat clair.

La proposition qui sera faite lors de la prochaine rencontre :

Création de la nouvelle fédération (et non fusion) mais pas uniquement sportive.

Apport dans leur intégralité des actifs des deux fédérations y compris des refuges pour la FCAF.

Maintien de l'appellation club alpin dans la future dénomination, ex : fédération unifiée de la montagne -club alpin et escalade.

Mise en place pour deux ans d'un comité directeur et bureau provisoire (période transitoire) , comité directeur avec 16 membres caf et 14 membres ffme , bureau : 1 président caf et de 4 à 6 vice présidents.

Le travail sur les statuts et règlement intérieur est déjà engagé.

Ensuite **G.ELZIERE** apporte les explications nécessaires aux questions posées : délai , calendrier, rôle du comité directeur pendant la période transitoire. Il rappelle les bases que le congrès d'ANNECY a adopté et que le CAF est et sera ferme sur les décisions prises alors.

La discussion s'engage sur les propositions faites par le dernier comité directeur national, par delà les précisions souhaitées, les délégués approuvent les dernières orientations.

G. ELZIERE conclut en réaffirmant « notre ambition de créer une nouvelle fédération pour gérer l'ensemble des pratiques et aussi la multiactivité ». Il précise que les associations recevront un feuillet reprenant ces propositions, pour faciliter le débat.

7. COTISATIONS 2004.2005.

P. BONNARD précise qu'à l'AG d'ANNONAY il avait été voté une forte augmentation dans l'optique d'un secrétariat à temps partiel. Cette mesure n'ayant pas pu être mise en œuvre (absence de locaux), il propose aux délégués de maintenir pour 2004.2005 la cotisation du comité régional à **50centimes d'euro**.

L'AG se prononce à l'unanimité pour le maintien à 50 centimes la cotisation.

8. ELECTION AU COMITE DIRECTEUR.

P. BONNARD fait part de la démission de **J. ANDINA** (caf de l'ISERE) pour raisons personnelles, il précise que le comité directeur est à la limite pour pouvoir délibérer valablement (12 membres après la défection de **J. ANDINA**). Il fait part de la candidature de **Martine GUILLEMET** du caf de ROANNE. Celle-ci se présente à l'assemblée et se dit très motivée pour travailler au sein du comité directeur régional. Le président demande aux délégués s'ils souhaitent voter à bulletin secret s'agissant d'un vote nominatif : **l'assemblée se prononce à l'unanimité pour un vote à main levée.**

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour la candidature proposée. Martine GUILLEMET est élue membre du comité directeur.

9. QUESTIONS DIVERSES.

P. BONNARD souhaite que un gros effort soit fait sur les recyclages. Un certains retard a été pris il faut combler le déficit, c'est une question de crédibilité vis à vis du ministère des sports. La procédure est en route, toutes les structures doivent s'y mettre notamment le régional. Déjà les commissions nationales d'activité ont mis en place des stages de recyclages.

G. ELZIERE informe l'AG que la commission nationale du patrimoine lance un appel à candidature pour un délégué de massif (**massif des ECRINS**). Massif des ECRINS qui regroupe les refuges gérés par les CAF de BRIANCON, de GAP et de l'ISERE. Il indique les grandes lignes des missions du délégué de massif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le président remercie les délégués d'avoir suivi avec constance les travaux de l'AG , il remercie le caf d'ALBERTVILLE , **P. GALLET** son président et les bénévoles chevilles ouvrières de cette journée.

Georges BERNARD
Secrétaire de l'A.G

Pierre BONNARD
Président